

SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION
DU STADE COUVERT REGIONAL

Département du
PAS-DE-CALAIS

EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Arrondissement
de LENS

Séance du 18 Décembre 2023

Objet : - Décision portant attribution de cartes cadeaux pour les agents du Syndicat Mixte et de la Régie Arena Stade Couvert

L'an deux mil vingt-trois, le 18 Décembre, le Comité Syndical s'est réuni « salle de réunion de l'Arena Stade Couvert » sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, Vice-Président Délégué, à la suite d'une convocation en date du 27 Octobre 2023.

Présents : Monsieur Antoine SILLANI, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Madame Sabine FINEZ, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur Serge MARCELLAK, Monsieur Ludovic LOQUET, Monsieur Sébastien HENQUENET, Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT

Excusés : Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Emilie BOMMART, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Maryse CAUWET, Madame Stéphanie GUISELAIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Joachim GUFFROY

Pouvoir : Madame Valérie BIEGALSKI donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ

Le Président du Syndicat Mixte pour l'exploitation de l'Arena Stade Couvert à LIEVIN expose qu'il souhaiterait offrir à chaque agent du Syndicat Mixte et aux salariés de la Régie Arena Stade Couvert une carte cadeau pour Noël.

Il propose qu'une carte cadeau d'un montant de 100 € soit attribuée aux agents et aux salariés pour l'année 2023.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire,

**Le Comité Syndical,
Ouï l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré et vote par :**

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions 0

- **APPROUVE** la proposition du Président concernant le versement exceptionnel au titre de l'année 2023 d'une carte cadeau de 100 € pour les agents titulaires, auxiliaires et stagiaires du Syndicat Mixte ainsi que pour les agents de la Régie Arena Stade Couvert,
- **INDIQUE** que ce montant sera prélevé sur le compte « Fêtes et cérémonies »,

- **PRECISE** que ces cartes cadeaux sont attribués indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir

Le Président du Syndicat Mixte pour l'exploitation de l'Arena Stade Couvert et le comptable public assignataire de LIEVIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

« Ont signé au registre les Membres présents »

Délibération rendue exécutoire, compte tenu de la réception en Sous Préfecture le de la publication le

Pour extrait conforme :
Le Président du Syndicat Mixte
Monsieur Antoine SILLANI

